

ENSEMBLE, SAUVONS MUMIA

Collectif Unitaire National de Soutien à Mumia Abu-Jamal

rassemblant une centaine d'organisations et de collectivités publiques françaises

MEMBRE DE LA COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

43, boulevard de Magenta 75010 Paris - TEL : 01 53 38 99 99 - E MAIL : contact@mumiabujamal.com

<http://www.mumiabujamal.com>

Dans un article publié le lendemain de la décision de la Cour Suprême des Etats-Unis (11 octobre 2011), le **journaliste indépendant américain DAVE LINDORFF** - auteur de *Killing Time* (2003), ouvrage juridique de référence sur l'affaire Mumia Abu-Jamal - nous livre les enjeux de la nouvelle situation judiciaire et nous donne son analyse. Vous trouverez ci-après la traduction de cet article.

La Cour Suprême valide la décision de la Cour Fédérale du 3ème Circuit (Philadelphie) annulant la condamnation à mort de Mumia Abu-Jamal.

Voici ma prédiction : Seth Williams, le procureur de Philadelphie, va très vraisemblablement décider de ne pas requérir une nouvelle condamnation à mort contre Mumia Abu-Jamal, le journaliste mondialement connu, ancienne Panthère Noire qui a déjà passé presque trente ans de sa vie dans un couloir de la mort surpeuplé.

Le choix appartient toutefois à Williams - après la seconde décision de la Cour Suprême - de contester ou non la décision des trois juges de la Cour d'Appel Fédérale du 3ème Circuit, qui elle-même, sur injonction de la Cour Suprême des Etats-Unis, a réexaminé et confirmé sa décision antérieure d'annuler la condamnation à mort de Mumia Abu-Jamal.

Depuis des années, notamment depuis la décision cruciale (2001) du Juge Fédéral William Yohn annulant la peine de mort de Mumia Abu-Jamal suite aux instructions erronées données aux jurés (on leur a remis un formulaire inexact), Abu-Jamal est pourtant resté soumis au régime brutal de l'enfermement et de l'isolement de la prison de SCI Greene. C'est une « super-max » de Pennsylvanie - c'est-à-dire une prison à quartiers de haute-sécurité - où les prisonniers, Abu-Jamal et tous les autres condamnés à mort, n'ont droit à aucun contact physique avec leur famille et leurs amis proches. Les visites ont lieu dans des cabines où prisonniers et visiteurs sont séparés par une vitre blindée, le prisonnier menotté (1), par pure barbarie puisqu'il n'y a aucun risque qu'il s'échappe. Depuis dix ans il n'est maintenu dans ces conditions inhumaines par l'acharnement d'un procureur déclarant que tant que durerait la procédure d'appel il resterait dans les mêmes conditions d'incarcération que s'il devait être très prochainement exécuté.

Maintenant il n'y a plus aucune raison ni aucune excuse pour maintenir Mumia Abu-Jamal dans l'enfer du couloir de la mort.

Actuellement, pour qu'il soit à nouveau condamné à mort, le procureur doit ordonner un nouveau procès sur la partie condamnation, avec la mise en place d'un nouveau jury qui entendra les arguments avancés à la fois par la défense et l'accusation pour qu'il soit, à nouveau, condamné à mort, et confirmer ainsi le verdict de 1982: peine de mort pour le meurtre d'un policier blanc de Philadelphie, Daniel Faulkner. **A ce stade de la procédure il n'existe plus aucune autre alternative juridique, toutes les autres procédures d'appel ont été épuisées et successivement rejetées par les Cours fédérales.**

De fait, les chances sont minces pour le Procureur d'obtenir un nouveau procès sur le choix de la condamnation (qui ne peut être que peine de mort ou prison à vie).

Trente ans de couloir de la mort et jamais de procès équitable !

Maureen Faulkner, la veuve de Daniel Faulkner - qui a fait campagne sans relâche pour que Mumia soit exécuté - a déclaré après la décision de la Cour Suprême « qu'elle se demandait s'il n'était pas temps de mettre un terme à ce drame qui dure depuis des années ». On dit même qu'elle s'inquiète du coût exorbitant d'un nouveau procès pour la ville de Philadelphie et souligne que « la plupart des témoins importants sont décédés ». D'autre part, elle ne souhaite pas donner à Abu-Jamal l'occasion de faire encore la une des journaux.

Ce qu'elle ne dit pas, mais que le procureur Williams sait sûrement, c'est que si un nouveau procès en condamnation a lieu, dans cette affaire déplorable, il est probable qu'aujourd'hui, à Philadelphie, un nouveau jury ne pourrait pas, à nouveau, condamner Mumia Abu-Jamal à mort. D'abord, il serait quasiment impossible pour un procureur lui-même afro-américain - c'est le premier procureur afro-américain de Philadelphie - de choisir un maximum de jurés blancs, comme l'a fait le procureur en 1982 (2), ce qui était pratique courante pour les délits graves et les meurtres jusqu'en 1986, date à laquelle la Cour Suprême a jugé inconstitutionnelle cette pratique abominable qui s'apparentait au lynchage. D'autre part, depuis trente ans, Abu-Jamal est un prisonnier modèle : il a passé une licence puis obtenu un doctorat bien qu'enfermé dans le couloir de la mort; il a écrit plusieurs ouvrages très remarquables comme *En Direct du Couloir de la Mort* où il décrit l'horreur de la vie dans l'attente de l'exécution et tout le poids économique du lobby des prisons (plus connu sous le nom de *prison industrial complex*). Et de plus, il a purgé une peine de trente ans de prison et restera sans doute condamné à la prison à vie, même s'il ne risque plus d'être exécuté. Cette peine serait vraisemblablement considérée comme suffisante par le nouveau jury qui aurait à se prononcer à l'unanimité (condition requise pour ce verdict) pour une re-condamnation à mort de Mumia

Mais je pense qu'il existe aussi une autre raison qui fera réfléchir Williams avant d'organiser un nouveau procès : la peur qu'une nouvelle audience ne conduise à un nouveau procès sur le fonds du dossier qui mettrait en cause la culpabilité établie en 1982 à partir d'arguments fallacieux ...

Car s'il y a un procès sur le choix de la peine, les avocats de Mumia Abu-Jamal réfuteront la thèse de l'accusation selon laquelle Abu-Jamal a non seulement tué le policier Faulkner, mais qu'il l'a fait de façon délibérée, préméditée et barbare. La défense d'Abu-Jamal ferait alors comparaître des témoins (certains présents au procès de 1982 et d'autres retrouvés par la suite) qui mettront à mal la sincérité des témoignages produits par l'accusation lors du premier procès..

Penons par exemple la présentation des faits par l'accusation qui décrit l'homicide comme 'l'exécution' de Faulkner par Abu-Jamal, debout au-dessus de sa victime allongée sur le trottoir, pendant qu'il lui tire quatre balles dans la tête à bout portant, l'atteignant entre les deux yeux ... Avec le concours de mon collègue Linn Washington, nous avons réalisé un tir identique l'an dernier. Notre démonstration et notre conclusion sont sans appel : cette histoire était une pure invention car trois des balles n'ont pas atteint Faulkner et il n'y a aucun impact de balles sur le trottoir en béton près des tâches de sang laissées par le corps de Faulkner gisant sur le sol, ce qui rend impossible la version du témoin de l'accusation. Le témoin en question, un jeune blanc, chauffeur de taxi, nommé Robert Chobert, a affirmé, à la barre, qu'il avait garé son taxi juste derrière la voiture de police de Faulkner. On a dit que la fusillade avait eu lieu sur le trottoir, à la hauteur des deux voitures situées devant celle de Chobert,

impliquant qu'il avait tout vu assis au volant de sa voiture, garé derrière la voiture de police garée devant lui, elle-même garée devant la Coccinelle Volkswagen appartenant à Billie Cook, le jeune frère d'Abu-Jamal. Et tout ceci de nuit, avec le gyrophare et les feux arrière de la voiture de Faulkner clignotant devant lui ! De surcroît, il n'existe aucune photo de la scène du crime montrant le taxi de Chobert garé derrière la voiture de Faulkner, et il est donc très vraisemblable qu'il n'ait rien vu du tout !

A l'évidence, la défense pourrait contester alors les déclarations de l'accusation selon lesquelles, « cet homme (Chobert) n'a aucune raison de mentir ». En fait, il en a beaucoup ! En 1982, suite à une décision délibérée du Juge Sabo en charge du procès, les jurés n'ont jamais su que Chobert - au moment des faits chauffeur de taxi - n'avait ni permis de conduire ni licence. C'étaient des faux car il avait été condamné pour ivresse au volant et encore en liberté conditionnelle pour avoir lancé une bombe incendiaire dans une école primaire ! Enfin, ce n'est qu'en 1995 (treize ans après le procès) que la défense apprend que Chobert a demandé au procureur « s'il peut régler son problème de permis », requête dont la défense aurait dû légalement être informée ainsi que la Cour, sauf à considérer qu'il s'agit d'un service rendu en échange du témoignage produit en 1982.

Bien sûr ceci n'est qu'un exemple, entre autres, des risques que prendrait l'accusation en accordant un procès public, même s'il ne porte que sur le choix de la condamnation. Et il y en a beaucoup d'autres (3).

C'est bien sûr un soulagement de savoir que cette affaire horrible ne va conduire pas à l'exécution d'Abu-Jamal, suite à la décision de la Cour Suprême, mais c'est aussi une décision ambiguë. Une fois sa peine transformée en prison à vie, sans possibilité de libération, il rejoindra la population carcérale générale, il pourra enfin voir ses proches, avoir plus de visiteurs et connaître tous les autres prisonniers de cette énorme prison mais le mouvement national et international qui s'est mobilisé pour le libérer risque de faiblir car il ne sera plus le symbole de la lutte contre la peine de mort, ce qui est son statut depuis de longues années.

Il pourra bien sûr continuer à se battre grâce à son talent de journaliste, qu'il exercera plus facilement une fois sorti du couloir de la mort; il pourra parfois avoir accès à un ordinateur et à la bibliothèque. Mais soyons réaliste : il ne sera plus le symbole de cette folie humaine que constitue la peine de mort. **Ceci signifie donc pour tous ceux qui pensent, comme nous, que le premier procès d'Abu-Jamal est une honte, que sa culpabilité n'a jamais été prouvée** (trop d'erreurs délibérées de l'accusation, de témoins qui ont menti à la barre, du parti-pris du juge, de l'amateurisme de son avocat commis d'office, d'une sélection injuste des jurés, du manque d'argent de la défense pour faire des expertises et d'une multitude d'autres erreurs) **qu'il faudra travailler encore plus dur pour que cette victime qui souffre depuis si longtemps aux mains de l'injustice américaine obtienne un nouveau procès, non pas seulement sur le choix de la sentence mais sur le fonds du dossier.**

- (1) Depuis la visite de Desmond Tutu en 2007 (et son intervention auprès des autorités pénitentiaires) Mumia Abu-Jamal n'a plus les mains menottées lors des visites.
- (2) En 1982, le procureur est Ed Rendell, il sera par la suite le Maire démocrate de Philadelphie puis le Gouverneur de Pennsylvanie jusqu'en 2010.
- (3) Maureen Faulkner est décrite comme « fondant en larmes » quand on présente au tribunal la chemise « ensanglantée » de son mari ... Après vérification par la suite on apprendra qu'elle n'était pas au tribunal ce jour-là !